

Mars-Avril 2025

Contact

1 rue des feuilles
15140 STE EULALIE

•
04 71 40 72 09
07.56.42.41.93

•
petite.enfance@pays-
salers.fr

•
Facebook : Relais Petite
Enfance du Pays de Salers



Newsletter du Relais Petite Enfance

Le Coin des P'tits Bouts



Les missions du Relais

Le Relais Petite Enfance du Pays de Salers est un lieu d'information, d'échange et d'accompagnement au service des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (et gardes à domicile), des familles et des jeunes enfants. Il est animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit, qui a pour missions principales de :

- Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles (formation continue, ateliers d'éveil...)
- Faciliter l'accès à l'information des familles et des assistantes maternelles (liste assistantes maternelles, accompagnement administratif sur le contrat de travail, l'utilisation de pajemploi, réunions sur le développement du jeune enfant, ...)
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants (ateliers d'éveil, ateliers à thème, sorties, ...)

PERMANENCES

Pleaux

Le lundi de 13h30 à 16h00, mairie

Sainte Eulalie

Le mardi de 13h30 à 16h00

Bureau, Communauté de Communes

St Cernin

Le jeudi de 13h00 à 16h00,

Sous la médiathèque

Sainte Eulalie

Le vendredi de 13h30 à 17h00

Bureau, Communauté de Communes

UNIQUEMENT SUR RDV

Les ateliers d'éveil

10h00-11h30

Lundi à Ally, salle du 3^{ème} age

Mardi 1 fois par mois à St Martin Valmeroux, salle des associations

Jeudi à St Cernin, Hall de la médiathèque

Vendredi 1 semaine sur 2 à Pleaux, Salle du temps libre ou Club House

St Chamant, uniquement pendant les vacances scolaires

Inscriptions recommandées

Programme sur demande

L'actualité du Relais

Quelques dates à retenir :

LE RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DE SALERS
ET LA MÉDIATHEQUE DE ST MARTIN VALMEROUX

VOUS PROPOSENT

 **L'heure du conte** 

MARDI 25 MARS 2025

De 10h15-11h15
à la médiathèque de St Martin
Valmeroux

Venez écouter des histoires sur Carnaval

Renseignements auprès de l'animatrice du Relais Petite Enfance
07.56.42.41.93 ou petite.enfance@pays-salers.fr



L'HEURE DU CONTE à St Martin Valmeroux.

Le 25 mars de 10h15 à 11h15 sur le thème de Carnaval.

Le 15 avril de 10h15 à 11h15 sur le thème de la mer et des poissons.

Venez écouter des histoires, c'est ouvert à tous et gratuit !!

Inscription au 07.56.42.41.93

ou petite.enfance@pays-salers.fr

LE RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DE SALERS
ET LA MÉDIATHEQUE DE ST MARTIN VALMEROUX

VOUS PROPOSENT

 **L'heure du conte** 

MARDI 15 AVRIL 2025

De 10h15-11h15
à la médiathèque de St Martin
Valmeroux

Venez écouter des histoires sur les poissons, l'eau et la mer

Renseignements auprès de l'animatrice du Relais Petite Enfance
07.56.42.41.93 ou petite.enfance@pays-salers.fr



Le 27 mars les RDV du Relais Petite Enfance reviennent avec une soirée sur le contrat de travail de 19h30 à 21h00.

Vous allez embaucher une assistante maternelle prochainement ? Vous souhaitez obtenir des informations sur la rédaction d'un contrat de travail ? Vous voulez connaître vos droits et vos devoirs en tant que parent-employeur ? Cette réunion est faite pour vous ?

Inscription obligatoire au 07.56.42.41.93 ou à petite.enfance@pays-salers.fr

 

Les RDV du Relais Petite Enfance

Réunions collectives sur le contrat de travail des assistants maternels

De 19h30 à 21h00

Ouvert à tous

JEUDI 27 mars 2025
La rupture de contrat
Quelles démarches pour rompre le contrat de travail?

JEUDI 22 mai 2025
Les congés payés
Comment calculer le nombre de congés payés acquis par mon assistante maternelle? Comment les payer?

JEUDI 3 juillet 2025
Le contrat de travail
Comment le rédiger? Comment calculer la mensualisation...

Salle de réunion de la Communauté de Communes du Pays de Salers

Organisé par le Relais Petite Enfance du Pays de Salers

Informations & Inscriptions sur : petite.enfance@pays-salers.fr ou au 07.56.42.41.93



ATELIERS D'ÉVEIL

Mars 2025

Ateliers de 10h00 à 11h30

Ally : Salle du 3^{ème} âge / St Martin Valmeroux : Salle des associations/

St Cernin : Hall de la médiathèque / Pleaux : Club House/ Salle du Temps Libre

St Chamant : salle des fêtes

3 (Ally)	4	5	6 (St Cernin)	7
**	**		**	**
10 (Ally)	11	12	13 (St Cernin)	14 (Pleaux)
Roulent, roulent les voitures	**		Sable magique	Pâte à patouille
17 (Ally)	18	19	20 (St Cernin)	21
Le vide ou l'art de jouer avec rien	**	Semaine Nationale de la Petite Enfance : Jouer encore !	Le jeu de peindre Salle sous la médiathèque	**
24 (Ally)	25 (St Martin Valmeroux)	26	27 (St Cernin)	28 (Pleaux)
A la façon de Matisse (Atelier collage) *	L'heure du conte à la médiathèque 10h15-11h15 		Pâte à modeler	Tout en carton !

* Atelier spécifique : en 2025, le fil rouge des ateliers d'éveil est l'art et la culture. Chaque mois, un atelier spécifique sera proposé et mettra en avant ce fil rouge.

Inscriptions aux ateliers par mail, par SMS ou téléphone au plus tard la veille

POINT SUR...

Complément de libre choix du mode de garde

Les chiffres au 1^{er} janvier 2025

Rémunération maximale : 59.40^e brut par enfant par jour

Plafond de ressources, revenus nets de 2023

Taux du complément	Nombre d'enfant à charge		
	1 enfant	2 enfants	Par enfant en plus
Taux maximal	23 903 ^e	27 295 ^e	3 392 ^e
Taux médian	56 119 ^e	60 659 ^e	7 540 ^e
Taux minimal	> 53 119e	> 60 659e	> 7 540e

Complément par enfant gardé

Age de l'enfant	Montant mensuel		
	Maximal	Médian	Minimal
De 0 à 3 ans	529.27 ^e	333.74 ^e	200.21 ^e
De 3 à 6 ans	264.63 ^e	166.89 ^e	100.11 ^e

L'article

LA MEDECINE DU TRAVAIL POUR VOTRE ASSISTANTE MATERNELLE

Le Code du travail prévoit la surveillance médicale des salariés. Depuis 2021, les assistants maternels en bénéficient eu aussi. Faisons le point.

Selon le code de l'action sociale et des familles, l'assistant maternel agréé doit passer une visite médicale auprès de son médecin traitant lors de sa demande d'agrément puis tous les 5 ans lors du renouvellement de son agrément (*article R. 421-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles*).

Depuis l'ordonnance du 19/05/2021, confirmée par la loi du 02/08/2021, l'assistant maternel bénéficie en plus de la surveillance médicale prévue par le Code du Travail (Médecine du travail). C'est l'accord du 04/05/2022, signé par les partenaires sociaux, qui prévoit la mise en œuvre effective de ce suivi médical afin de simplifier les démarches. Initialement prévu en 2024, c'est désormais en 2025 que tout commence.

En effet, depuis le 01/01/2025, vous êtes prélevé d'une contribution santé au travail. Elle est calculée sur le salaire brut soumis à cotisations sociales du salarié. Elle est fixée à **2,7 %**, dans la limite d'un plafond fixé à **5 €** par bulletin de paie pour chaque mois travaillé. Cette contribution permettra à votre salarié d'être défrayé du temps passé à la visite médicale et des éventuels frais de transport sur ou hors de son temps de travail. Il n'y aura pas de sur coût pour l'employeur.

Les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ont créé un service de prévention et de santé au travail national (SPSTN). Celui-ci est chargé de répondre aux besoins de prévention des risques professionnels et du suivi médical des salariés du particulier employeur.

Les premières visites médicales auront lieu au premier trimestre 2025 (pas de date définie pour l'instant) et le déploiement complet est prévu pour 2027.

Les visites médicales auxquelles votre salarié à droit sont :

- Visite à l'embauche (dans les 3 mois après la prise de poste)
- Visite de reprise après un arrêt de travail de plus de 30 jours, un arrêt de travail concernant une maladie professionnelle (peu importe la durée de l'arrêt) et un congé de maternité
- Visite médicale périodique (tous les 5 ans)
- Autres visites à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail

Le Relais Petite Enfance peut vous accompagner durant tout le temps de contractualisation avec votre salarié.
Contactez-le !